

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 juin 2016

Etaient présents :

Pierre CANESSE, Michel BRASSART, Angélique LAVOISY, Philippe DESMET, Véronique BOTTE, Jean-Michel HOORELBEKE, Karine RAVASSARD, Céline RAOUL, Gaëtan PRENSIER, Roger RYELANDT, Monique HENNEBELLE, Maryline PARQUET, Claude LESSCHAVE, Frédéric LALLEMANT, Nadia GOLINSKI,

Excusés avec procuration : Lucie HERRERO, Virginie GLOWACKI, Jean-Marc DROLEZ.

Nombre de votants : 18

Secrétaire de séance : Claude LESSCHAVE

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2016 est approuvé à l'unanimité

1. Compte rendu des délégations du maire - Communication des marchés

Monsieur le maire rend compte des délégations ci-après :

La société MEFRAN COLLECTIVITES – 16 avenue de la Gardie – 34510 FLORENSAC - pour l'équipement en mobilier « tables » de la salle Folcke pour un montant de 389.40 € HT soit 467.28 € TTC.

La société EIFFAGE ENERGIE – 3 zone Porte d'Estaires – 59480 LA BASSEE - pour des travaux de fouille et pose de câbles alimentation coffret EDF Jardin des Poètes pour un montant de 1171.40 € HT soit 1405.68 € TTC.

La société BOUREL Equipements – 14B rue de la République – 59496 SALOME pour la fourniture de grilles « Chapelle Hespel » pour un montant de 4300.00 € HT soit 5160.00 € TTC.

L'entreprise Bernard BATTAIS et fils – 25 rue du Bois – BP 50059 – 59481 HAUBOURDIN cedex pour la dépose du parapluie fixe « Chapelle Hespel » pour un montant de 2779.00 € HT soit 3334.80 € TTC.

La société ACDB 59 – 47 rue du Jolimetz – 59300 VALENCIENNES pour l'acquisition d'une machine à tracer pour un montant de 1552.55 € HT soit 1863.06 € TTC.

La société DELANGUE – 59 rue de Lille – 59480 LA BASSEE pour l'acquisition d'outillage « Pulvérisateur & Taille Haie » pour un montant de 1894.00 € HT soit 2272.80 € TTC.

La société DELANGUE – 59 rue de Lille – 59480 LA BASSEE pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression « service entretien » pour un montant de 600.83 € HT soit 721.00 € TTC.

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

2. Convention médecine du travail CDG 59

Monsieur le maire indique que dans le cadre de la surveillance médicale des agents, il est proposé de procéder au renouvellement de la convention pour l'année 2016 avec le centre de gestion du Nord. Monsieur le maire précise que les agents de la fonction publique territoriale bénéficient d'un examen médical périodique au minimum tous les deux ans.

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

3. Taux de promotion avancement de grade

Sur proposition du Maire

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux,
Vu le tableau des effectifs,
Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 16 juin 2016

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a introduit à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, un dispositif substituant aux quotas d'avancement de grade, précédemment déterminés par les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux, la notion de taux de promotion.

En effet, le deuxième alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précise que : « *le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, **à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire*** ».

C'est pourquoi je vous demande de vous décider sur les points suivants :

Article 1^{er} : fixer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus chaque année à un grade d'avancement à 100 % de l'effectif des fonctionnaires promouvables

Article 2 : prévoir une clause de sauvegarde qui permettrait une nomination au moins dans chaque grade d'avancement lorsque l'application du taux de promotion à l'effectif des promouvables conduira à un résultat inférieur à 1.

Article 3 : les tableaux d'avancement de grade seront établis après avis de la commission administrative paritaire par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents.

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

4. Tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le tableau des effectifs ci-après, à compter du 1^{er} juillet 2016. Il rappelle que les créations de postes concernent les agents ayant obtenu avec succès leurs concours et les avancements de grade par promotion interne, après décision du Comité technique Paritaire.

Les suppressions de poste font suite notamment aux divers avancements et à la nomination des agents dans leur nouveau grade.

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire en date du 16 juin 2016

Des crédits ont été ouverts au budget primitif

Création de poste

- 1 poste d'Adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe
- 1 poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe
- 2 postes d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 1 poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe – 21 heures/semaine
- 1 poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe

Suppression de poste au devenir vacant, après nomination des agents

- 1 poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe
- 2 postes d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 1 poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe

Le tableau des effectifs sera ainsi établi au 1^{er} juillet 2016.

Cadre emploi	grades	Situation au 1/11/2015	Situation au 1/7/2016
Filière technique			
Agent de maîtrise	Principal	1	1
Agent de maitrise		1	1
Adjoint technique	Principal 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint technique	1 ^{ère} classe	2	3
Adjoint technique	2 ^{ème} classe	15	14
Filière Administrative			
DGS (détachement)		1	1
Attaché territorial	Principal	1	1
Attaché territorial		1	1
Rédacteur	Principal 1 ^{ère} classe	0	1
Rédacteur	Principal 2 ^{ème} classe	1	0
Adjoint Administratif	1 ^{ère} classe	1	3
Adjoint Administratif	2 ^{ème} classe	2	1

Filière Animation			
Adjoint d'animation	2 ^{ème} classe	1	2

Le maire fait procéder au vote :

15 voix pour - 0 voix contre - 3 abstentions

5. Réserve parlementaire travaux école

Monsieur le maire explique que le bâtiment de l'école primaire Pierre Mendes-France, âgé de près d'un siècle, n'est aujourd'hui plus adapté aux critères d'accueil, de confort et de fonctionnalité actuels. Aussi dans le cadre du projet de requalification de l'école une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a été initiée auprès des services de l'Etat selon le plan de financement ci-après

Dépenses		Recettes	
Travaux	587 641.74€	Etat/DETR 30%	197 447.62€
Honoraires	70 517.01€	FSIL 25 %	165 540.00€
mission de maîtrise d'œuvre		Réserve parlementaire	10 000.00€
Contrôleur technique		Autofinancement sans emprunt	416 802.88€
Coordonnateur SPS			
Diagnostique amiante, plomb...			
Total HT	658 158.75€		
TVA	131 631.75€		
Montant TTC projet	789 790.50€	Montant total des recettes :	789 790.50€

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

6. Réserve parlementaire - Travaux 7 rue Pasteur

Monsieur le maire explique que le bâtiment communal, sise 7 rue Pasteur dit « maison du garde » et tout indiqué depuis le départ de l'association Solépi pour accueillir le Centre communal d'action sociale à l'étroit dans le bureau partagé situé en mairie. Ce bâtiment vétuste nécessite une réhabilitation avec mise aux normes accessibilité PMR. Aussi dans le cadre de ce projet, une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire a été initiée auprès des services de l'Etat selon le plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Travaux	56 037,50€	Réserve parlementaire	6 765€
Total HT	56 037,50€	Autofinancement sans emprunt	60 480€
TVA	11 207,50€		

Montant TTC projet	67 245,00€	Montant total des recettes :	67 245,00€

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

7. Décision modificative N°01 budget commune

Section investissement dépenses

- Opération 296 - article 2183 – Switch école mairie : + 552 €
- Opération 250 - article 2188 – matériel restaurant scolaire : + 4000.00 €
- Opération 300 - article 2135 - murets cimetièrè : + 2200 €
- Opération 295 - article 21534 - branchement jardin des poètes : + 1410.00 €
- Opération 301 - article 2158 - outillage technique : + 360 €
- Opération 306 - article 2188 - Sono salle Nowacki + meuble : + 2625 €
- Opération 307 - article 21532 - r seau assainissement  cole maternelle : + 5000.00 €

Article 2313 : non affect  : - 16147.00 €

Le maire fait proc der au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

8. R vision des loyers b timents communaux et garages

Monsieur le Maire rappelle   l'assembl e que les loyers des b timents communaux concernant les logements de fonction et garages, Place Louis Bocquet, rue Pasteur   Salom , font l'objet d'une r vision au 1^{er} juillet de chaque ann e.

Il propose de maintenir les tarifs actuels.

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

9. Tarifs cantine, RAD, garderie, NAP, aide aux devoirs, temps m ridien, ALSH, cimeti re, multim dia, salles, copies

Monsieur le maire explique que chaque ann e, au 1^{er} septembre, il est propos  la r vision des tarifs ci-apr s :

- Restauration scolaire : tarifs inchang s hormis les repas adultes enseignant, soit 5.80€
- Repas   domicile : tarif salom en 4.75€, tarif ext rieur 6.50€
- Tarifs garderie et temps m ridien. Tarifs inchang s hormis la cr ation d'un tarif garderie pour 1/4h de retard soit 3€
- Aide aux devoirs : tarifs inchang s
- Multimedia – tarifs salom en seul 12€, famille salom enne 15€, personne ou famille ext rieure 20€
- Copies : tarifs inchang s
- Cimet rè (  compter du 1^{er} janvier 2017) : tarifs inchang s

Le maire fait proc der au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

- Activités périscolaires (NAP) tarifs inchangés

Le maire fait procéder au vote :

17 voix pour - 0 voix contre - 1 abstention

- Accueils de loisirs : tarifs inchangés

Le maire fait procéder au vote :

15 voix pour - 0 voix contre – 3 abstentions

- Location de salles (à compter du 1^{er} janvier 2017)

Il est proposé à l'assemblée les nouveaux tarifs de location des salles

Salle des fêtes Nowacki	
Saloméen	650.00 €
Extérieur	900.00 €
Société commerciale	1600.00 €
Associations (1 ^{ère} réservation)	gratuité
Associations (2 ^{ème} réservation)	480.00 €
Extérieur 1 journée en semaine	400.00 €
Nuit Saint Sylvestre	1000.00 €

Salle Cornette	
Saloméen	350.00 €
Extérieur	460.00 €
Associations (1 ^{ère} réservation)	gratuité
Associations (2 ^{ème} réservation)	250.00 €
Nuit Saint Sylvestre	500.00 €

Salle Folcke	
Saloméen	150.00 €
Extérieur	180.00 €

Cautions et Arrhes	
Cautions salles	200.00 €
Cautions vaisselle	150.00 €
Arrhes	150.00 €

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

10. Tarifs séjours été 2016

Dans le cadre de l'accueil de loisirs de juillet 2016, deux séjours seront proposés aux familles. Il est demandé à l'assemblée de valider les grilles tarifaires ci-dessous :

Séjour OHLAIN 2016 (5 Jours / 4 Nuits)

Tranche	Tarifs
< 504	75,00 €
505 à 743	100,00 €
744 à 1069	125,00 €
> 1070	150,00 €
EXTERIEUR	175,00 €

Séjour Ferme BECK 2016 (4 jours / 3 nuits)

Tranche	Tarifs
< 504	48,00 €
505 à 743	64,00 €
744 à 1069	80,00 €
> 1070	96,00 €
EXTERIEUR	112,00 €

Le maire fait procéder au vote :

18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Pierre Canesse
Maire
Conseiller métropolitain